
**Enregistrement armoiries de personne physique ou
d'association familiale**

A.M. 27-01-2022

M.B. 15-03-2022

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 27 janvier 2022 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivantes :

151. M. LECLERCQ Pascal, né à Rocourt le 14 juin 1973 : d'azur à l'abeille d'or, accostée et soutenue de deux rameaux d'olivier d'argent, fruités du même, les tiges passées en sautoir ; chapé-ployé d'argent chargé à dextre d'une pomme feuillée d'une pièce, le tout de sable, et à senestre d'une croix de calvaire recroisetée, le pied soutenu de deux étançons du même

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom

Cet arrêté produit ses effets le jour de sa signature.